

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	9	9

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 06/12/2023 et publication le 08/12/2023

L'an 2023, le **5 décembre**, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le **27 novembre 2023**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le **27 novembre 2023**.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, LEROUX François, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège

Pouvoirs : COLLET Claire représentée par Séverine FORVEILLE, JULIEN Alexandre représenté par GAUTHEUR Jacky ;

Excusé : PROVOST Olivier

Absent :

A été nommé secrétaire : Séverine FORVEILLE

D2023-029 : Décision à prendre concernant l'adhésion au CNAS des agents retraités

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune adhère au CNAS pour sept agents (3 actifs et 4 retraités). En raison de la mutualisation des services au 01/01/2024, l'ensemble des agents actifs vont être transférés à la Communauté de Communes des Coëvrons et leur adhésion au CNAS sera donc prise en charge par eux.

Cependant la Communauté de Communes de Coëvrons ne cotise pas pour les agents retraités.

Monsieur LEROUX informe les conseillers que la cotisation 2023 pour l'adhésion au CNAS pour les agents retraités était de 551,20 € (137,80 € par agent).

Après avoir entendu ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de continuer à adhérer au CNAS, pour l'année 2024, pour les agents retraités. La commune n'adhérera plus au CNAS à compter du 01/01/2025. Un courrier en ce sens sera adressé aux agents retraités dans le courant de l'année 2024.



Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire, François LEROUX